

**SÉANCE  
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 5 juin 2019 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 19 juin 2019 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Manon Leblanc, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum

-----

196-06-2019

**Résolution modifiant l'ordre du jour de la séance d'ajournement**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants :

- 5.1 Résolution autorisant l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques
- 6.2 Résolution autorisant l'octroi du contrat de fauchage des fossés

----- A D O P T É E -----

197-06-2019

**Résolution adjugeant le contrat de construction d'un trottoir sur la rue Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est consciente de l'importance de la sécurité des enfants aux abords de l'école Mgr-Mongeau;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Affluents s'est engagée à contribuer financièrement pour un montant de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour remédier à la situation, de procéder à la construction d'un trottoir sur la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a lancé un avis d'appel d'offres public en date du 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 juin 2019 à 11 h 30, la greffière ouvrait les soumissions reçues, à savoir :

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| → Maskimo construction inc                              | 259 680,62 \$ (taxes incluses) |
| → Les Entreprises Généreux<br>(Trottoirs Joliette inc.) | 249 901,13 \$ (taxes incluses) |

CONSIDÉRANT la recommandation positive de Simon Hogue, ingénieur chargé de projet pour Efel Experts-conseils inc. daté du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE le conseil municipal octroie le contrat de construction d'un trottoir sur la rue Saint-Joseph à la firme Les Entreprises Généreux (Trottoirs Joliette inc.) au montant de 249 901,13 \$, taxes incluses soit le plus bas soumissionnaire conforme.

3. QUE ce montant soit financé en partie par une participation de la Commission scolaire des Affluents de 80 000 \$ et la balance dans les surplus non affectés de l'ancienne Paroisse pour 45 % et 55 % dans la réserve de sécurité publique de l'ancienne Ville.

----- ADOPTÉE -----

198-06-2019

**Résolution autorisant l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à une demande de prix pour un véhicule électrique auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT que le véhicule proposé par le concessionnaire Repentigny Chevrolet Buick GMC s'avère le plus avantageux pour les besoins de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'achat d'un véhicule électrique de marque Chevrolet Bolt Ev 5D Lt au concessionnaire Repentigny Chevrolet Buick GMC au montant de 39 888,50 \$, taxes et subventions incluses.
3. QUE la présente dépense soit financée par le fonds de roulement pour une période de 5 ans.

----- ADOPTÉE -----

199-06-2019

**Résolution affectant la dépense du mandat d'étude environnementale de site phase 1 pour le projet de réaménagement des infrastructures de la 4<sup>e</sup> Avenue, de la 5<sup>e</sup> Avenue et de la rue Amireault au futur règlement d'emprunt**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a mandaté la firme Imausar Environnement inc. pour une étude environnementale de site phase 1 pour le projet de réaménagement des infrastructures de la 4<sup>e</sup> Avenue, la 5<sup>e</sup> Avenue et de la rue Amireault;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'affectation de la somme de 1 888,88 \$ dans le règlement d'emprunt à venir pour ce projet.

----- ADOPTÉE -----

200-06-2019

**Résolution autorisant l'octroi du contrat de fauchage des fossés**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à une demande de prix pour le fauchage des fossés auprès de 6 fournisseurs;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Gazonneige Riopel inc. a présenté une offre au montant de 20 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de fauchage des fossés à l'entrepreneur Gazonige Riopel inc. au montant de 20 900,00 \$ plus taxes pour les travaux de fauchage des fossés sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

201-06-2019

**Résolution relative à la demande de dérogation mineure #2018-007, au 43, rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-007 visant à autoriser une somme des marges latérales pour un bâtiment principal sans garage attenant de 2,89 mètres au lieu de 4 mètres et la largeur de l'allée de circulation de 2,36 mètres au lieu de 2,75 mètres sur le lot 2 364 092 au 43, rue Notre-Dame dans la zone H-84;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure lors de la séance du 23 avril 2018 et recommande de refuser la demande au conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie (résolution n°CCU-2018-04-24);

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande de dérogation mineure a été publié à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville de L'Épiphanie, le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement ont été réalisés sans permis;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2018-007 visant à autoriser une somme des marges latérales pour un bâtiment principal sans garage attenant de 2,89 mètres au lieu de 4 mètres et la largeur de l'allée de circulation de 2,36 mètres au lieu de 2,75 mètres sur le lot 2 364 092 au 43, rue Notre-Dame dans la zone H-84 puisque les travaux d'agrandissement ont été réalisés sans l'obtention d'un permis.

----- A D O P T É E -----

202-06-2019

**Résolution autorisant l'octroi du contrat de rénovation de la salle communautaire Goyette**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a lancé un avis d'appel d'offres public en date du 4 juin 2019 concernant le projet de rénovation de la salle communautaire Goyette;

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 juin 2019 à 11 heures, la greffière ouvrait les soumissions reçues, à savoir :

|   |  |               |
|---|--|---------------|
| → | Les Entreprises Baillargeon & Coulombe | 94 739,40 \$  |
| → | Construction RENIP inc.                | 112 941,09 \$ |

CONSIDÉRANT que la soumission de Les Entreprises Baillargeon & Coulombe , au montant de 94 739,40 \$ taxes incluses, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de rénovation de la salle communautaire Goyette à la compagnie Les Entreprises Baillargeon & Coulombe, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 94 739,40 \$, taxes incluses.
3. QUE ce montant soit financé en partie par une subvention d'Hydro-Québec et la balance dans les surplus non affectés de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie.

----- ADOPTÉE -----

**Examen de la correspondance et communication du conseil**

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

**Période de questions du public**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

203-06-2019

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 42.

----- ADOPTÉE -----

\_\_\_\_\_  
STEVE PLANTE  
Maire

\_\_\_\_\_  
FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière